



Droit d habiter dans un cellier

Par **el abassi**, le **02/03/2011** à **16:36**

Bonjour,

j ai trouver un bon cellier dans une ville a coter de paris; ma question ci ca : est ce que j ai lae droit d habiter dans ce cellier? ya tout tout ce quille fau l ectrecite l eau douche toilette l airation merci

Par **corima**, le **03/03/2011** à **00:00**

Un cellier ? Un cellier est une piece où l'on stocke de l'alimentaire, donc s'il y a toutes les commodites dont vous parlez, ce n'est plus un cellier, mais quasiment un studio.

Est-ce qu'il y a une fenetre ? C'est le propriétaire qui vous propose de vous le louer ? Avec quittance de loyer ou au noir ?

Par **mimi493**, le **03/03/2011** à **14:30**

C'est pour acheter ou pour louer ?

Il faut impérativement pour louer

- une fenêtrre ouvrante suffisante
- des toilettes et salle d'eau séparés de la pièce principale

Pour y vivre, il faut aussi l'autorisation de la copropriété pour le changement de destination du local, voire de la mairie